

Compte-rendu de l'atelier Booster n°1 du 13 octobre 2020

Expérimentation Planification Bas Carbone

Séquence 1 : Quels sont les rôles du PLU(i)/SCoT dans la transition Bas Carbone ?

Rédaction : Laetitia Boithias, Florence Bordère



1. Méthode : débattre en réaction à une phrase « choc »

Chaque participant est invité à se positionner, sans possibilité de neutralité, D'ACCORD ou PAS D'ACCORD sur la phrase suivante :

« Le document d'urbanisme n'est pas le bon outil pour mettre en œuvre la transition bas carbone ! »

Cette animation sert l'intention de « mettre les pieds dans le plat », en visualisant les enjeux et problèmes forts qui réunissent les participants. Le but recherché n'est pas de trouver un accord commun, mais au contraire de pointer les contradictions et de « dégrossir » le sujet qui sera traité tout au long de l'atelier. Cette animation a surtout servi de **mise en route à l'atelier**.



2. Résultats

Une grande majorité des participants a choisi de « voter » PAS D'ACCORD. Cependant, au cours du débat, sont apparues 3 grandes idées phares mettant en lumière le caractère clivant de la phrase choc proposée :

1/ Le rôle essentiel du document d'urbanisme en matière de transition

Le document d'urbanisme est un document **transversal qui permet d'intégrer** les différentes thématiques liées à la transition écologique et donne un cadre pour d'autres actions.

Il est élaboré avec un travail **collectif, il permet de réunir** les collectivités (le PLUi réunit les communes, le SCoT réunit les intercommunalités) mais aussi différents services, élus et partenaires (Région...) pour créer du collectif en matière d'action de transition, fédérer.

Par ailleurs, en planifiant, il fixe une **feuille de route à moyen / long terme, qui peut être inspirante pour les acteurs du territoire**.

« C'est un levier fort, si les promoteurs voient que le territoire est engagé dans la transition, ça les invite à l'être aussi »



Enfin, sa finalité **réglementaire permet de déboucher sur de l'opérationnalité** concrète directement applicable dans le droit des sols.

« Pour mettre en œuvre le PCAET, les élus sont bloqués par le fait de ne pas avoir de PLUi. Par exemple, les aires de réseau de covoiturage, les pistes cyclables, ce n'est pas possible si pas de maîtrise foncière »

2/ L'importance de l'inscription du document d'urbanisme dans un projet politique global de territoire

Le projet politique est central dans le document, le PADD jouant un rôle de pivot entre le diagnostic large sur le territoire et la traduction en recommandations et prescriptions (pour le SCoT) et en éléments réglementaires (pour le PLU(i)). Il doit donc **porter de manière transversale les objectifs de transition** du territoire.

« La transition n'est pas le 10ème chapitre du SCoT »

Ce portage politique au-delà du document d'urbanisme et de ses limites est l'occasion pour les élus **d'orienter de manière plus maîtrisée la fabrique territoriale** vers ce dont la population a envie et besoin.

« Porter le projet politique permet d'éviter le coup par coup et d'être dépendant des projets »

3/ mais le document d'urbanisme ne peut pas tout faire : ce n'est pas l'outil unique

D'autres documents-cadres du territoire peuvent aider pour cela, le document d'urbanisme n'arrivant pas sur des terrains vierges de toute intervention et de tout projet.

« Il faut se nourrir de son terreau ; 1 SCoT et 1 PCAET depuis 11 ans »

Si le document d'urbanisme est éminemment transversal et peut agréger une grande part des objectifs de politiques publiques en matière de développement durable et de transition écologique, il reste **néanmoins limité à son objet principal : l'organisation de l'espace.**

« Le PLUi ne règlera pas tout, il faut avoir un plan d'ensemble avec des projets de feuille de route avec la Région, le Département : où met on les établissements l'artisanat, l'habitat ? »

Par ailleurs, une fois débattus et inscrits dans ce document cadre du territoire, les objectifs fixés doivent être **partagés et soutenus par les acteurs du territoire** qui auront la main sur l'aménagement et l'action : financeurs locaux, aménageurs, bailleurs sociaux...

Enfin, d'autres outils sont nécessaires en parallèle pour agir en matière de transition et le document d'urbanisme doit s'articuler avec ces autres démarches :

« Le document d'urbanisme permet d'agréger l'ensemble des autres documents »

- le PCAET peut booster le PLU, et ce d'autant plus s'il est intégré au SCoT¹
- les chartes de PNR approfondissent par ailleurs les questions relatives à l'énergie et au paysage
- le document d'urbanisme peut également mettre en cohérence différents schémas directeurs thématiques : schéma directeur éolien, des énergies, ou encore immobilier.

¹ Depuis la loi ELAN et sa traduction notamment dans l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et applicable au 1^{er} avril 2021, [le rôle des SCoT en matière d'air, énergie et climat est renforcé](#). Il peut notamment tenir lieu de PCAET.

